Nations Unies S/2020/272



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 avril 2020
Français
Original : anglais

Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 52 de la résolution 2502 (2019), dans laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter, tous les six mois, un rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région[1], le présent rapport retrace l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs depuis la publication de mon précédent rapport (S/2019/783) et couvre la période allant du 1er septembre 2019 au 15 mars 2020.

II. Principaux faits nouveaux

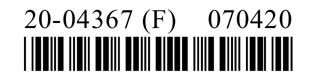
A. Situation de sécurité

2. Durant la période à l'examen, la situation en matière de sécurité dans la région est restée fragile, et des difficultés ont persisté dans les provinces orientales de la République démocratique du Congo. Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont renforcé les opérations militaires contre les groupes armés dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, conformément à l'engagement pris par le Président, Félix Tshisekedi, d'apporter la paix et la stabilité, en particulier dans l'est du pays. Au Nord-Kivu, l'offensive militaire menée par les FARDC contre les groupes armés étrangers et nationaux semble avoir contribué à leur affaiblissement. Cependant, l'augmentation des représailles de la part d'éléments présumés appartenir aux Forces démocratiques alliées a entraîné une détérioration des conditions de sécurité dans la région. Parallèlement, les allégations d'atteintes à la

---

[1] Dans ce contexte, le terme « région » désigne les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, le Congo, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. Par ailleurs, quatre organisations intergouvernementales sont garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

20-04367 (F) 070420 070420





sécurité des frontières ont continué à alimenter les tensions entre les pays voisins de la région.

3. Le 30 octobre, les FARDC ont lancé des opérations militaires dans la province du Nord-Kivu qui leur ont permis de s'emparer de plusieurs bases des Forces démocratiques alliées et auraient fait environ 80 morts dans leurs rangs. Une soixantaine de soldats des FARDC auraient perdu la vie à cette occasion et 175 auraient été blessés. Malgré les progrès accomplis par les FARDC, des éléments présumés appartenir aux Forces démocratiques alliées ont continué de mener des attaques, en particulier dans le territoire de Beni (Nord-Kivu). Le 28 décembre, une attaque a fait 18 morts parmi les civils à Apetina, dans le territoire de Beni, faisant augmenter considérablement le nombre de civils tués par le groupe armé au cours de la période considérée. En outre, la situation dans la province de l'Ituri s'est détériorée en raison du déplacement de membres dispersés des Forces démocratiques alliées de la région de Beni vers les territoires d'Irumu et de Mambasa et d'attaques commises ensuite contre des civils. D'après les estimations, ces faits nouveaux ont entraîné le déplacement de quelque 250 000 civils depuis le début de l'année 2020.

4. Les FARDC ont mené des opérations militaires contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), notamment dans le territoire de Rutshuru (province du Nord-Kivu), le 17 septembre, au cours desquelles un haut chef militaire, le général Sylvestre Mudacumura, et d'autres lieutenants haut gradés ont perdu la vie. Puis 1 877 éléments du groupe dissident des FDLR, le Conseil national pour le renouveau et la démocratie, ont été faits prisonniers ou ont capitulé à Kalehe (province du Sud-Kivu), dont 367 combattants qui ont ensuite été rapatriés au Rwanda. Rarement autant de combattants se sont rendus dans le cadre des opérations militaires menées contre le groupe. Par ailleurs, le commandant du Front de libération nationale, Jean-Pierre Gaseni, a été tué durant les opérations menées par les FARDC le 30 novembre dans le territoire de Kalehe.

5. Au Burundi, la situation en matière de sécurité est restée relativement calme. Cependant, le 17 novembre, des éléments armés ont attaqué la Force de défense nationale du Burundi près de la ville de Mabayi (province de Cibitoke), à proximité de la frontière avec le Rwanda. Dix-huit soldats burundais ont été tués à cette occasion, dont le commandant d'unité, et 13 blessés. À la suite de l'attaque, le Burundi a déployé des renforts militaires à ses frontières avec le Rwanda et la République démocratique du Congo. À la demande du Burundi, le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) a ouvert une enquête sur les faits. Son rapport a été examiné par les chefs des forces de défense des États membres de la CIRGL lors d'une réunion tenue à Kampala le 15 janvier. Le rapport final sera diffusé par les canaux appropriés de la Conférence.

6. Des atteintes isolées à la sécurité des frontières se sont produites ailleurs dans la région au cours de la période considérée. Le 5 octobre, des membres présumés de la faction dissidente des FDLR Rassemblement pour l'unité et la démocratie (RUD-Urunana), qui seraient venus de la République démocratique du Congo, ont mené une attaque dans le district de Musanze (Rwanda), près du Parc national des volcans, au cours de laquelle 14 personnes ont été tuées. Le Rwanda a déclaré que ses forces de défense avaient repoussé les attaquants, tuant 19 d'entre eux et en capturant 5. Le 9 novembre, le commandant du RUD-Urunana, le général Juvenal Musabimana, également connu sous le nom de Jean-Michel Africa, a perdu la vie au cours d'une opération des FARDC à Binza (territoire de Rutshuru), dans l'est de la République démocratique du Congo.

7. À l'issue d'une série de consultations tenues dans le cadre du mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants désarmés, établi grâce aux efforts conjoints de mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et des représentants des autres garants de l'Accord-cadre, la République démocratique du Congo et le Rwanda ont signé le 5 novembre, à Kigali, un mémorandum d'accord dans lequel ils ont décidé de rapatrier des combattants de l'ex-Mouvement du 23 mars (M23) qui se trouvaient alors dans des camps au Rwanda. Par ailleurs, le Gouvernement ougandais a fait savoir que certains éléments de l'ex-M23 cantonnés en Ouganda pourraient être disposés à rentrer en République démocratique du Congo. À la demande des gouvernements de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda, les garants de l'Accord-cadre ont entamé des préparatifs en prévision d'une réunion du mécanisme de suivi afin d'évaluer l'appui requis par les pays concernés pour finir de rapatrier les éléments concernés et faciliter leur réintégration.

8. En République centrafricaine, des groupes armés ont continué de violer les dispositions de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, en particulier dans le nord-est, le centre et l'ouest du pays, notamment en menant des attaques, en imposant des taxes illégales et en faisant obstacle à l'installation des institutions de l'État et au déploiement des forces de sécurité. En outre, les conflits entre groupes armés et les affrontements entre ceux-ci et les Forces armées centrafricaines ont eu des effets négatifs sur la paix et la sécurité dans certaines parties du pays.

9. Au Soudan du Sud, on a constaté une réduction de la violence liée au conflit, le cessez-le-feu ayant continué à être respecté dans la majeure partie du pays, malgré des atteintes à la sécurité isolées. La Commission du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, établie conformément à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, a été reconstituée en septembre. Toutefois, faute de fonds, elle n'a pas encore commencé ses activités dans les zones de cantonnement ou de casernement.

B. Évolution de la situation politique

10. Malgré les informations faisant état de tensions entre certains pays voisins, des progrès en faveur d'une coopération régionale renforcée ont été enregistrés au cours de la période considérée. Les dirigeants de la région ont pris des mesures, tant au niveau bilatéral que multilatéral, pour apaiser les tensions, régler les différends et renforcer les relations entre leurs pays.

11. Les efforts diplomatiques faits par M. Tshisekedi et le Président de l'Angola, João Lourenço, le Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni et le Président du Rwanda, Paul Kagame, ont contribué à un apaisement des tensions entre l'Ouganda et le Rwanda. Après la signature d'un mémorandum d'accord par les deux pays le 21 août, une commission ministérielle ad hoc sur la mise en œuvre, composée de représentants de l'Angola, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, a été créée. La première réunion de la commission, tenue le 16 septembre à Kigali, a été précédée de la libération de 32 Rwandais précédemment détenus en Ouganda. La deuxième réunion, tenue le 13 décembre à Kampala, n'ayant pas donné le résultat escompté, M. Museveni a envoyé, le 28 décembre, un message à M. Kagame afin de régler les tensions entre les deux pays. Il a annoncé également que chacun des deux gouvernements prendrait des mesures pour répondre aux préoccupations de l'autre. En conséquence, le 7 janvier, neuf Rwandais détenus en Ouganda ont été libérés. Peu après, le Rwanda a libéré à son tour neuf ressortissants ougandais.

12. Lors du troisième sommet quadripartite des quatre chefs d'État, tenu à Luanda le 2 février, l'Ouganda et le Rwanda ont tous deux réaffirmé leur engagement à libérer les détenus de l'autre pays sur la base de listes échangées à cette fin. Ils se sont engagés également à s'abstenir de soutenir, de financer, de former et d'aider les forces déstabilisatrices qui cherchaient à nuire à l'autre pays et à protéger et respecter les droits humains des ressortissants de l'autre. La commission ministérielle ad hoc sur la mise en œuvre a tenu sa troisième réunion le 14 février à Kigali, dans la perspective du quatrième sommet des quatre chefs d'État. Le 18 février, l'Ouganda a annoncé le retrait des accusations portées contre 13 ressortissants rwandais, qui seront remis aux autorités rwandaises. Aussitôt, le Gouvernement rwandais a annoncé l'arrêt des poursuites qu'il avait engagées contre 17 ressortissants ougandais. L'Ouganda a également révoqué le passeport de Charlotte Mukankusi, commissaire à la diplomatie du Congrès national du Rwanda, parti d'opposition interdit par le Gouvernement rwandais.

13. À l'occasion du quatrième sommet quadripartite, tenu le 21 février à Gatuna/Katuna, à la frontière entre leurs deux pays, l'Ouganda et le Rwanda ont signé un traité d'extradition. Plusieurs décisions ont été prises également. Il a notamment été demandé à l'Ouganda de vérifier, dans un délai d'un mois, si les allégations d'activités hostiles contre le Rwanda lancées depuis l'Ouganda étaient fondées et, dans l'affirmative, de prendre des mesures correctives. Les chefs d'État ont décidé de se réunir dans les 15 jours suivant l'établissement, par la commission ministérielle ad hoc, d'un rapport sur les mesures prises par l'Ouganda, en vue de rouvrir la frontière entre les deux pays et d'achever de normaliser complètement leurs relations.

14. Les tensions entre le Burundi et le Rwanda ont persisté durant la période considérée. Le Gouvernement burundais a accusé le Rwanda d'avoir participé à l'attaque perpétrée le 17 novembre près de la ville de Mabayi (Burundi) et à d'autres activités visant à déstabiliser le pays. Le Rwanda a rejeté systématiquement ces allégations. Le 8 janvier, le Ministre des affaires étrangères du Rwanda, Vincent Biruta, a réfuté les accusations et déclaré qu'en réalité, le Rwanda faisait l'objet d'attaques lancées depuis le territoire du Burundi. Il a noté toutefois que son pays restait ouvert au dialogue avec le Gouvernement burundais.

15. En République démocratique du Congo, le Premier Ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba a présenté au parlement le programme du Gouvernement le 3 septembre, après plusieurs mois de négociations entre les deux partenaires de la coalition au pouvoir : Cap pour le changement, le programme politique de M. Tshisekedi, et Front commun pour le Congo, le programme de l'ancien Président Joseph Kabila. Le programme du Gouvernement couvre quatre grands domaines : politique, défense et sécurité ; économie et finances, en particulier lutte contre la corruption ; reconstruction ; questions sociales et culturelles, en particulier amélioration de l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Le Premier Ministre a également proposé d'allouer des ressources additionnelles aux forces de sécurité et de défense et de renforcer leur efficacité par une réforme du secteur de la sécurité et des modifications de la législation pertinente .

16. Au vu des tensions existant entre les partisans du Front Commun pour le Congo et du Cap pour le changement, M. Tshisekedi a souligné, dans son premier discours sur l'état de la nation le 13 décembre, que la coalition au pouvoir devait surmonter les différends internes. Il a appelé également à un débat sur les changements constitutionnels liés à l'élection du président et des gouverneurs de province. En matière de sécurité, M. Tshisekedi a exprimé son soutien aux opérations des FARDC visant à neutraliser les groupes armés étrangers au Nord et au Sud-Kivu.

17. Parallèlement, certaines personnalités religieuses et politiques nationales ont mis en garde les citoyens congolais contre la prétendue menace de « balkanisation »

de la République démocratique du Congo par les États voisins. Beaucoup y ont vu une référence à peine voilée au rapprochement de la République démocratique du Congo et du Rwanda, que M. Tshisekedi préconise depuis son entrée en fonction. Le 8 janvier, le Ministre des affaires étrangères du Rwanda et porte-parole du Gouvernement rwandais a dénoncé les allégations. Le 10 janvier, pour répondre aux préoccupations alimentées par les déclarations publiques critiquant le rapprochement du pays avec ses voisins à l'est, M. Tshisekedi a déclaré qu'aucune « balkanisation » de la République démocratique du Congo n'aurait lieu pendant sa présidence.

18. Au Burundi, les préparatifs des élections générales prévues de mai à août 2020 se sont poursuivis. À la suite d'échanges entre les représentants du Gouvernement burundais et les membres du Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha, plateforme regroupant les opposants en exil, certains membres de la plateforme ont fait part de leur intention de participer aux élections de 2020 et sont rentrés au Burundi le 11 décembre, après quatre ans d'exil. D'autres groupes d'opposition ont dit que les conditions n'étaient pas encore propices à leur retour et à leur participation aux élections. Le 26 janvier, le Secrétaire exécutif du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), le général à la retraite Evariste Ndayishimiye, a été choisi comme candidat de la coalition au pouvoir pour les élections présidentielles de mai 2020. Sept candidatures ont été validées, dont celle d'Evariste Ndayishimiye, du CNDD-FDD, celle d'Agathon Rwasa, du Congrès national pour la liberté, et celle de l'actuel premier vice-président du Burundi, Gaston Sindimwo, de l'Union pour le progrès national. Entre-temps, la Commission électorale a annoncé le 3 février que plus de 5,1 millions d'électeurs avaient été inscrits sur les listes.

19. En République centrafricaine, la situation politique a été marquée par les efforts faits pour appliquer l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et par les préparatifs des élections présidentielles et législatives. Le 15 décembre, l'ancien président François Bozizé est rentré en République centrafricaine après six ans d'exil en Ouganda. Cette visite a été suivie, le 10 janvier, d'une courte visite d'un autre ancien président, Michel Djotodia, exilé au Bénin.

20. Au Soudan du Sud, à la suite de consultations approfondies menées par l'Autorité intergouvernementale pour le développement avec la participation de l'Afrique du Sud, le chef de l'opposition Riek Machar a été rétabli dans ses fonctions de Premier Vice-Président le 22 février, pour la deuxième fois depuis l'éclatement de la crise en décembre 2013. Quatre autres Vice-Présidents, à savoir Rebecca Nyandeng De Mabior, James Wani Igga, Taban Deng Gai et Hussein Abdelbagi Akol Agany, ont été nommés par le Président Salva Kiir. Le 13 mars, le Président Kiir a fait prêter serment aux 35 membres de son gouvernement. Les portefeuilles ministériels ont été répartis entre le Gouvernement et les groupes d'opposition, comme prévu dans l'Accord de paix. La formation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé a ainsi été achevée.

21. Au Soudan, le nouveau Premier Ministre, Abdalla Hamdok, et les 18 membres de son gouvernement ont prêté serment le 8 septembre. Le 11 septembre, le Conseil souverain du Soudan et les chefs rebelles du Darfour, du Nil Bleu et du Kordofan méridional se sont mis d'accord sur la tenue, pendant six mois, de pourparlers en vue d'un programme pour la paix, qui ont débuté à Djouba le 14 octobre, sous les auspices de M. Kiir. À la suite de l'entrée en fonction du Gouvernement de transition, la coopération entre le Soudan et le Soudan du Sud s'est améliorée et a abouti à la conclusion, le 12 septembre, d'un accord visant à rouvrir leur frontière commune afin de faciliter le commerce bilatéral. Le 22 octobre, le Soudan et le Soudan du Sud ont signé un accord pour la démarcation de leur frontière commune.

C. Situation humanitaire

22. La violence et les conflits ont continué à entraîner des déplacements de population dans la région des Grands Lacs. La République démocratique du Congo reste le pays d'Afrique comptant le plus grand nombre de personnes déplacées (plus de 5 millions), dont plus de 940 000 personnes supplémentaires déplacées en 2019. Fin février 2020, plus de 17 000 réfugiés de la République démocratique du Congo ont été accueillis dans d'autres pays d'Afrique, l'Ouganda étant le pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés dans la région.

23. Fin 2019, la région comptait quelque 330 000 réfugiés burundais, dont 10 500 nouveaux arrivants. Plus de la moitié d'entre eux se trouvent en République-Unie de Tanzanie, et le reste au Rwanda, en République démocratique du Congo et en Ouganda. Au Burundi, un total de 102 722 personnes déplacées à l'intérieur du pays ont été enregistrées. Les réfugiés burundais et les demandeurs d'asile en République-Unie de Tanzanie auraient fait l'objet de pressions accrues pour retourner au Burundi. Point positif, le 29 novembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les Gouvernement du Burundi et de la République-Unie de Tanzanie ont tenu la vingt et unième réunion de la Commission tripartite pour le rapatriement librement consenti des réfugiés burundais, au cours de laquelle les deux gouvernements se sont engagés à respecter le caractère volontaire du retour des réfugiés et à garantir un accès libre et sans entrave aux rapatriés au Burundi, conformément aux lois nationales et internationales.

D. Droits de la personne

24. La situation des droits de la personne dans la région des Grands Lacs est restée préoccupante durant la période considérée. Des restrictions de l'espace politique, un accès limité à la justice, des violations des droits et libertés fondamentaux et des violences sexuelles et fondées sur le genre ont été signalés dans plusieurs pays de la région.

25. En République démocratique du Congo, les violations des droits et libertés politiques ont diminué par rapport à la période précédente, grâce aux efforts déployés par le Gouvernement pour ouvrir l'espace politique et s'attaquer aux atteintes aux droits de la personne et à l'impunité, notamment en mettant en place des mécanismes de justice transitionnelle. Cependant, des violations des droits de la personne, dont des meurtres, des enlèvements et des violences sexuelles et fondées sur le genre, ont continué d'être signalées dans l'est du pays, dans le cadre des opérations menées par les FARDC contre les groupes armés, des combats interethniques et des attaques menées par divers groupes armés contre la population civile. Parallèlement, le 7 novembre, la Cour pénale internationale a condamné Bosco Ntaganda, ancien chef d'état-major adjoint et commandant des opérations de l'Union des patriotes congolais/Forces patriotiques pour la libération du Congo, à une peine d'emprisonnement de 30 ans pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis dans la province de l'Ituri en 2002 et 2003.

26. En République centrafricaine, des civils ont été victimes de violations graves des droits de la personne, notamment en raison d'affrontements entre groupes armés. Les violations des droits de la personne restent également un sujet de préoccupation au Soudan du Sud, malgré une baisse globale de la violence.

27. Dans son dernier rapport, publié le 6 août 2019, la Commission d'enquête sur le Burundi mandatée par le Conseil des droits de l'homme a dit que la peur et l'intimidation étaient très présentes chez les membres et les partisans des partis

politiques d'opposition dans le pays[2]. Elle a noté également que de graves violations des droits de la personne continuaient d'être commises, qui seraient le fait de membres des Imbonerakure et d'agents du service national de renseignement, de la police et des autorités locales. Le Gouvernement burundais a rejeté les conclusions de la Commission d'enquête. Le 8 octobre, quatre membres des Imbonerakure ont été condamnés à des peines d'emprisonnement à perpétuité pour avoir tué un membre de l'opposition et en avoir blessé trois autres en août 2019 dans la province de Muyinga. Le 22 octobre, quatre journalistes du journal en ligne Iwacu et leur chauffeur ont été arrêtés alors qu'ils effectuaient un reportage dans l'ouest du pays. Le 30 janvier 2020, les journalistes ont été condamnés à une peine d'emprisonnement de deux ans et demi pour atteinte à la sûreté de l'État.

28. En République-Unie de Tanzanie, le Gouvernement a révoqué le droit des personnes et des organisations non gouvernementales à saisir directement la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, basée à Arusha, ce qui en fait le deuxième pays de la région à interdire l'accès direct à la Cour.

29. En Ouganda, des acteurs politiques de l'opposition se sont plaints de cas de harcèlement et de ce qu'ils considéraient comme un usage excessif de la force par la police en réponse aux protestations publiques. Le 6 janvier, le chef de l'opposition Bobi Wine a été arrêté à titre temporaire avec plusieurs de ses partisans alors qu'ils se préparaient à tenir une réunion politique près de Kampala.

E. Répercussions de la pandémie mondiale de maladie à coronavirus sur la région

30. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a pas épargné la région. À la mi-mars, plusieurs cas avaient été signalés au Kenya, au Rwanda et en République démocratique du Congo, et la situation continuait à évoluer rapidement. Dans toute la région, les pays ont immédiatement pris des mesures afin de contenir la propagation de la maladie, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé : mise en quarantaine de personnes, dépistage des cas suspects, sensibilisation de la population aux mesures de prévention, restrictions des rassemblements, fermeture des frontières et mesures de confinement partiel. À mesure que le nombre de cas augmentera, ces mesures devraient être renforcées. Bien qu'il soit impossible de déterminer avec certitude l'ampleur que prendra la pandémie et les répercussions qu'elle aura, une contagion généralisée associée à des infrastructures sanitaires faibles auront sans aucun doute des effets néfastes sur la trajectoire de développement de la région et entraveront les efforts faits pour réaliser les objectifs de développement durable et exécuter l'Accord-cadre.

III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

A. Engagements pris par la République démocratique du Congo

31. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a pris des mesures concrètes pour honorer ses engagements nationaux au titre de l'Accord-cadre. Le 27 septembre, en marge de la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, son mécanisme national de suivi a organisé, avec le soutien de diverses entités des Nations Unies, une conférence

---

[2] A/HRC/42/49.

internationale sur la paix et l'investissement en République démocratique du Congo, au cours de laquelle il a présenté une feuille de route pour la réalisation de la paix et la stabilisation de l'est du pays. Le Gouvernement a établi également le poste de commandement des FARDC à Beni (Nord-Kivu) pour renforcer les opérations militaires contre les groupes armés étrangers et déployé des troupes et des unités de police supplémentaires dans l'est du pays. En outre, il a conclu des partenariats avec des pays voisins et d'autres acteurs, par l'intermédiaire du mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants désarmés et d'autres initiatives régionales, afin de faire progresser le rapatriement des combattants étrangers désarmés et de renforcer la coopération régionale en matière de sécurité.

32. En outre, en collaboration avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et d'autres partenaires, la République démocratique du Congo a lancé à Kolwezi (province du Lualaba) une campagne visant à faire mieux connaître l'Accord-cadre aux responsables politiques locaux, aux membres de la société civile, aux femmes, aux jeunes et aux médias locaux. Par ailleurs, une commission chargée de lutter contre la corruption a été créée et le deuxième forum sur la décentralisation s'est tenu à Kinshasa, du 11 au 15 décembre, pour examiner les progrès réalisés dans ce domaine. À l'issue du forum, les participants ont recommandé la mise en service de la Caisse nationale de péréquation, conformément à l'article 181 de la Constitution, et la tenue d'élections locales, urbaines et municipales. Du 13 au 15 février, le Mécanisme national de suivi a facilité un forum entre Banyamulenge pour réfléchir et favoriser un échange de vues sur la sécurité et la situation humanitaire dans les localités de Fizi, d'Uvira et de Mwenga (Hauts Plateaux du Sud-Kivu).

B. Engagements pris par les pays de la région

33. Comme il a été dit, en vue de désamorcer les tensions et de normaliser les relations entre l'Ouganda et le Rwanda, les dirigeants de l'Angola, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda se sont réunis les 2 et 21 février pour faire avancer la mise en œuvre du mémorandum d'accord signé le 21 août. Ces sommets quadripartites ont été complétés par des réunions de la commission ministérielle ad hoc sur la mise en œuvre, tenues respectivement le 13 et le 16 septembre, le 13 décembre et le 14 février.

34. Les dirigeants de la région ont continué de chercher à renforcer la coopération en matière de sécurité entre les pays signataires de l'Accord-cadre, notamment en organisant deux réunions de renforcement de la confiance entre les chefs des services de renseignement et de sécurité du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de la République-Unie de Tanzanie. Facilitées par mon envoyé spécial et les représentants des autres garants de l'Accord-cadre, les réunions ont eu lieu respectivement du 4 au 6 novembre à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) et le 3 février à Nairobi.

35. La coopération en matière judiciaire a été renforcée par des réunions régulières du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs et par une coopération accrue entre les institutions judiciaires nationales sur les affaires transfrontalières.

36. Les organisations régionales sont restées engagées en faveur de la paix et de la stabilité dans la région. La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a réuni le Comité interministériel régional des Ministres des affaires étrangères le 15 octobre. Les participants ont dit qu'il y avait eu des développements positifs dans certains pays, en particulier en République démocratique du Congo, au Burundi et au Soudan, et ont appelé à un soutien accru aux efforts de stabilisation dans toute la

région. Le Comité a également demandé que les sanctions imposées au Burundi, au Soudan et au Soudan du Sud, notamment par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, soient levées. Du 24 au 27 novembre, la CIRGL a convoqué une réunion des ministres en charge de la justice et du genre afin d'examiner et de déterminer les mesures à prendre pour assurer l'exécution de la déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CIRGL sur les violences sexuelles et basées sur le genre (Déclaration de Kampala), de 2011, et du communiqué de Kinshasa, de 2012. Les ministres se sont mis d'accord sur une loi type pour l'établissement de procédures et de tribunaux spéciaux pour traiter la violence sexuelle et fondée sur le genre, conformément à la Déclaration de Kampala. En outre, le 11 novembre, la CIRGL et le HCR ont signé un mémorandum d'accord afin de renforcer la coopération en matière de droits de la personne.

37. Le 5 décembre, l'Angola, en sa qualité de Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, a convoqué une réunion ministérielle à Luanda, sur le thème : Réconciliation nationale, restauration de la paix, de la sécurité et reconstruction de la cohésion en Afrique. Les participants ont mis en commun les enseignements et données d'expérience de divers pays, dont l'Angola et le Rwanda, et exhorté les États à appliquer les meilleures pratiques en matière de gouvernance des ressources naturelles afin de garantir que les citoyens soient les premiers bénéficiaires des ressources présentes dans leur pays. Ils ont également souligné la nécessité d'intégrer le rôle des chefs traditionnels, des jeunes et des femmes dans la conception et la mise en œuvre des processus de réconciliation afin de garantir l'inclusion politique. Le 10 janvier, le Conseil de paix et de sécurité, présidé par le Burundi, a entendu un exposé du Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, Basile Ikouébé, sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Il s'est félicité de la dynamique positive et des mesures prises par la République démocratique du Congo et d'autres pays pour améliorer la stabilité de la région. En outre, il s'est déclaré préoccupé par les activités persistantes des groupes armés, qui compromettent la paix, la sécurité et les opérations humanitaires en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et dans d'autres pays de la région.

38. Le 12 septembre, les Président de l'Ouganda du Kenya ont signé un mémorandum d'accord pour renforcer la coopération transfrontières en matière de paix et de développement entre les deux pays. Le mémorandum vise à réduire les tensions et la concurrence concernant l'accès aux ressources en promouvant la coopération transfrontières, en réglementant les activités pastorales, en augmentant le commerce et les investissements transfrontaliers et en freinant les flux illégaux d'armes légères et de petit calibre dans la région. Cela devrait contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région en améliorant les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'accès aux services sociaux de base et les infrastructures, ce qui facilitera les perspectives économiques transfrontières.

C. Engagements pris par la communauté internationale

39. La communauté internationale a continué de soutenir les pays signataires de l'Accord-cadre au cours de la période considérée. En particulier, le Groupe de contact international sur la région des Grands Lacs et la CIRGL ont coprésidé une manifestation de haut niveau sur la région des Grands Lacs le 25 septembre 2019, en marge de la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale . Le 26 septembre, le Groupe de contact a organisé une réunion des envoyés spéciaux et des représentants spéciaux pour la région des Grands Lacs, à New York également. À ces deux réunions, les participants se sont félicités

de l'amélioration récente de la situation et ont souligné qu'une plus grande cohérence et une meilleure coordination étaient de mise dans le soutien apporté à la région par la communauté internationale, en particulier en ce qui concerne les processus démocratiques et l'intégration économique. Les membres du Groupe de contact se sont engagés à apporter un appui politique et financier à la prochaine Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs et à dialoguer avec les représentants du secteur privé dans leurs pays respectifs.

40. Mon envoyé spécial a continué de promouvoir la coordination et la collaboration avec un large éventail de parties prenantes, notamment le groupe des envoyés spéciaux et des représentants spéciaux pour la région des Grands Lacs, afin de mobiliser un appui technique et financier bilatéral et multilatéral en faveur de la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Il a entrepris plusieurs missions liminaires en Allemagne, en Belgique, en Chine, aux États-Unis, en France, en Norvège et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et a tenu des discussions sur l'évolution de la situation politique et socio-économique dans la région. Il a rencontré la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie afin de lancer des actions communes à l'appui de projets transfrontières dans la région visant à promouvoir le dialogue entre les jeunes et l'autonomisation économique des jeunes. Il a rencontré également des représentants du Service européen pour l'action extérieure à Bruxelles afin de discuter du soutien apporté par l'Union européenne à la mise en œuvre de l'Accord-cadre, à la suite de quoi l'Union européenne a apporté un appui financier et technique à la tenue de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs. Ces discussions ont mis en évidence le soutien continu apporté par la communauté internationale à la stabilisation et à l'intégration de la région.

41. Conscient de l'importance de la coopération et de l'intégration économiques pour la paix et la stabilité dans la région, ainsi que de la nécessité d'attirer des investissements et de concentrer l'aide internationale sur les moyens de remédier aux causes profondes des conflits et la promotion du développement, mon envoyé spécial a pris contact avec de hauts représentants d'institutions financières internationales et régionales, notamment le Groupe de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique. Partant, ces institutions ont renforcé leur engagement en vue de forger des partenariats stratégiques pour soutenir la paix et le développement durables dans la région, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique soutenant la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs et la Banque africaine de développement s'engageant à examiner des actions communes pour une gestion durable et transparente des ressources naturelles dans la région.

42. Le 9 janvier, dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, le Bureau de mon envoyé spécial a discuté avec le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) de la manière de revitaliser les projets transfrontaliers qui favorisent la paix et la sécurité. Mon envoyé spécial a proposé d'examiner la structure de gouvernance du Cadre stratégique, dans le cadre de mes réformes de l'Organisation, afin de renforcer davantage la coordination au sein du système des Nations unies pour une meilleure conception et mise en œuvre des projets conformément aux objectifs politiques de l'Accord-cadre.

43. Le 20 janvier, à Bujumbura (Burundi), le Bureau de mon envoyé spécial a participé à une réunion du Comité directeur mixte, composé de représentants de l'Union européenne, de la CIRGL, de l'Agence allemande de coopération internationale et de l'ONU, qui supervise les projets régionaux financés par l'Union

européenne en faveur de la paix et de la sécurité régionales, en particulier sur les femmes, les jeunes et la société civile, la gestion transparente des ressources naturelles et la démobilisation, le désarmement et la réintégration, entre autres. Le Comité directeur a approuvé un plan de travail conjoint pour 2020, qui donne la priorité au renforcement des capacités des médiateurs régionaux, à l'appui apporté aux forums de la CIRGL et à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, qui sera mis en œuvre par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et facilité par le Bureau de mon envoyé spécial.

IV. Mise en œuvre de la feuille de route de mon envoyé spécial

Bons offices du Secrétaire général

44. Pendant la période considérée, mon envoyé spécial a consulté les pays signataires et les garants de l'Accord-cadre, ainsi que d'autres parties prenantes, pour déterminer comment l'ONU et les partenaires internationaux pouvaient appuyer au mieux la mise en œuvre de ce mécanisme. Il a insisté sur la nécessité d'encourager une meilleure prise en main du processus par les acteurs de la région, ainsi que de renforcer les capacités régionales et nationales afin d'exploiter la dynamique et les possibilités du moment.

45. Lors de rencontres avec les chefs d'État et les hauts fonctionnaires de la région, mon envoyé spécial a sollicité leur avis sur la façon d'instaurer la confiance entre les gouvernements signataires de l'Accord-cadre et leur a proposé mon appui pour la mise en œuvre d'initiatives régionales. Il a préconisé une approche globale pour neutraliser les forces déstabilisatrices et a engagé les dirigeants à promouvoir l'intégration et la coopération économiques au niveau régional afin de surmonter les problèmes de développement qui sous-tendent les conflits et l'instabilité dans la région. Il a recommandé l'adoption de mesures visant à améliorer le climat des affaires ainsi que la capacité des institutions et des mécanismes nationaux et régionaux d'utiliser à bon escient les financements des partenaires. De concert avec des institutions financières internationales et des partenaires, il a également participé à des initiatives conjointes portant sur des projets de stabilisation et de développement transfrontières. En outre, il a facilité les préparatifs de fond de la dixième réunion du Mécanisme régional de suivi et de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs, auxquelles il a encouragé une participation de haut niveau.

46. Mon envoyé spécial s'est rendu plusieurs fois en République démocratique du Congo et a réaffirmé le soutien de l'ONU aux efforts consentis par M. Tshisekedi pour instaurer une paix durable dans les provinces orientales, renforcer la coopération et entretenir de bonnes relations avec les pays voisins.

47. Le 24 septembre, lors d'une réunion tenue à New York avec le Ministre burundais des affaires étrangères, Ezéchiel Nibigira, mon envoyé spécial s'est penché sur les moyens de consolider les relations du Burundi avec ses voisins et, à cet égard, s'est félicité de la participation constructive de ce pays aux initiatives régionales, telles que le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs et les réunions susmentionnées des chefs des services de renseignement et de sécurité.

Appui aux mécanismes directeurs de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

48. La dixième réunion du Mécanisme régional de suivi devait avoir lieu en octobre à Kinshasa mais a dû être reportée au mois de mars pour des raisons techniques. Elle

devra être reportée une nouvelle fois en raison de la pandémie COVID-19 et des mesures prises par les gouvernements de la région pour enrayer la propagation de la maladie. Mon envoyé spécial, avec les représentants des autres garants de l'Accord-cadre, a entamé des consultations en vue de faire en sorte que les actions prioritaires qui sont envisagées pour sa mise en œuvre se poursuivent.

49. Parallèlement, mon envoyé spécial a coprésidé avec le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs les vingt-cinquième et vingt-sixième réunions du Comité d'appui technique de l'Accord-cadre, qui se sont tenues à Nairobi les 10 et 11 septembre 2019 et les 3 et 4 février 2020, respectivement. À sa vingt-sixième réunion, le Comité a examiné, avec l'aide des chefs des services de renseignement et de sécurité du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, les conditions de sécurité dans la région et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures non militaires visant à neutraliser les groupes armés illégaux. Il a également achevé tous les préparatifs de fond de la dixième réunion du Mécanisme régional de suivi, notamment le projet d'ordre du jour et d'autres documents.

Neutralisation des forces déstabilisatrices

50. De concert avec les autres garants de l'Accord-cadre, mon envoyé spécial a continué de dialoguer avec les principales parties prenantes afin de promouvoir une démarche globale de neutralisation des forces déstabilisatrices dans la région. Lors de la deuxième réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité, en novembre, les participants ont admis qu'une combinaison de mesures militaires et non militaires présentait des avantages qui se renforçaient mutuellement, et ont donc préconisé une approche multidimensionnelle, qui permettrait aux femmes, aux jeunes, aux chefs religieux et aux dirigeants communautaires de jouer un rôle dans ce processus. Les participants ont également recommandé la création d'un groupe de contact chargé de coordonner la mise en œuvre des mesures non militaires, qui serait composé d'experts et de représentants des pays concernés, des garants de l'Accord-cadre et de représentants de la société civile.

51. Une consultation de chefs et d'experts des services de renseignement et de sécurité, tenue à Nairobi du 11 au 13 décembre, a permis de cerner les lacunes des programmes nationaux et régionaux de démobilisation, de désarmement, de réintégration, de réinsertion et de rapatriement des ex-combattants, ainsi que les points à renforcer en priorité. Les participants ont recommandé d'associer les populations touchées par les activités des groupes armés illégaux, notamment grâce à une stratégie de communication et de sensibilisation centrée sur une action non militaire, qui serait menée parallèlement aux opérations militaires contre les groupes armés. Ils ont également proposé un mandat pour le futur groupe de contact chargé de la coordination. À leur troisième réunion, tenue à Nairobi le 3 février, les chefs des services de renseignement et de sécurité ont approuvé les recommandations issues de la consultation d'experts et demandé que le groupe de contact chargé de la coordination soit constitué dans les meilleurs délais.

Promotion des femmes et de la paix et de la sécurité

52. En coordination avec les autres garants de l'Accord-cadre, le Bureau de mon envoyé spécial a continué de plaider en faveur d'une action concertée pour promouvoir les questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité. Les 8 et 9 septembre, à Nairobi, mon envoyé spécial a animé une réunion organisée entre les garants de l'Accord-cadre et des représentants d'organisations de la société civile et d'instances régionales en vue d'examiner la manière dont ils favorisaient la représentation et la participation des femmes dans le cadre des organes et processus

décisionnels et contribuaient à la lutte contre la violence faite aux femmes. Lors d'une autre réunion organisée à l'intention des organisations de la société civile et des instances régionales, tenue à Naivasha (Kenya) les 13 et 14 décembre, les participants ont réfléchi aux moyens de faire progresser le programme en faveur des femmes et de la paix et la sécurité dans la région. Ils ont convenu de promouvoir une approche civile de la sécurité et l'émancipation économique des femmes.

53. À sa onzième réunion, tenue à Addis-Abeba le 11 novembre, le Comité consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre a pu une nouvelle fois se pencher sur les moyens de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il a décidé de renforcer ses activités de plaidoyer politique, notamment en forgeant des alliances stratégiques avec des organisations de la société civile ; de lancer une analyse contextuelle du conflit et des travaux de recherche afin de mettre au jour les causes de la violence ; de renforcer le pouvoir d'action des femmes et des filles afin d'améliorer leur représentation et leur participation effectives dans la prise de décisions dans la région des Grands Lacs ; de trouver des ressources financières durables pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région.

54. Le Bureau de mon envoyé spécial a continué de plaider en faveur d'une participation équitable et utile des femmes aux processus électoraux. Lors d'un atelier sur la participation, la représentation et la protection des femmes dans le cadre des processus électoraux, tenu les 12 et 13 novembre à Addis-Abeba par l'Union africaine et les autres garants de l'Accord-cadre, les participants ont convenu de la nécessité de déployer des efforts concertés pour s'attaquer aux restrictions du rôle des femmes dans les processus politiques et électoraux. De concert avec la CIRGL, le Bureau de mon envoyé spécial a également étudié les moyens pratiques de rétablir le Forum régional des femmes de la Conférence, un mécanisme crucial pour la progression du programme en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, ainsi que pour l'autonomisation des femmes, à l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

55. Mon envoyé spécial a également continué d'attirer l'attention sur l'importance que revêt l'autonomisation économique des femmes dans la région des Grands Lacs. Un atelier destiné aux femmes chefs d'entreprise, tenu à Nairobi les 5 et 6 décembre et qu'il a animé avec le Secrétaire exécutif de la CIRGL, a permis aux participantes de partager des pratiques exemplaires et a débouché sur la création d'un réseau régional d'entrepreneuses dont le but sera de réfléchir aux actions à mettre en œuvre pour que ces femmes jouent un plus grand rôle dans les chaînes de valeur des entreprises régionales.

Déplacements

56. Le Bureau de mon envoyé spécial a collaboré avec le HCR, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres partenaires pour souligner l'importance de la lutte contre les déplacements forcés de population et de la mise en œuvre des recommandations de la réunion ministérielle de haut niveau sur la situation des réfugiés dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Kampala en mars 2019. Lors d'une réunion avec le Directeur régional du HCR pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, mon envoyé spécial a réaffirmé sa volonté d'appuyer les mesures de lutte contre les déplacements de population dans la région.

Coopération judiciaire

57. Les 10 et 11 décembre, à Nairobi, le Bureau de mon envoyé spécial et le secrétariat de la CIRGL ont coprésidé la cinquième réunion du Réseau de coopération

judiciaire de la région des Grands Lacs, dont le but est de créer des systèmes judiciaires solides garantissant l'état de droit, la paix, la stabilité et la bonne gouvernance. La rencontre, dont l'objet principal était la coopération régionale aux fins de poursuites dans les affaires de corruption transfrontières, a permis de dégager des enseignements utiles et de bonnes pratiques. Les participants ont demandé que la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance, adoptée en mai 2019, soit mise en œuvre plus rapidement et recommandé que le Réseau de coopération judiciaire fasse rapport sur ses travaux à la dixième réunion du Mécanisme régional de suivi.

58. Avec l'appui du secrétariat de la CIRGL, le Bureau de mon envoyé spécial a tenu une réunion de consultation avec des procureurs à Entebbe (Ouganda), les 21 et 22 novembre. À cette occasion, des procureurs principaux du Burundi, de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo ont cité des affaires judiciaires transfrontières touchant aux ressources naturelles et à la corruption, qu'ils ont recommandé au Réseau de coopération judiciaire des Grands Lacs de suivre en priorité. Des représentants d'organisations de la société civile ont également assisté à cette réunion.

Gestion des ressources naturelles

59. Mon envoyé spécial a continué d'appuyer les efforts régionaux de lutte contre l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles, l'objectif étant de faire en sorte que ces activités ne présentent plus d'intérêt financier pour les groupes armés et les réseaux criminels. Conformément aux résolutions 2389 (2017) et 2502 (2019) du Conseil de sécurité, mon envoyé spécial a animé, en octobre, une série de consultations avec la CIRGL, d'autres organisations et mécanismes régionaux, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et des partenaires de développement, dont la Banque africaine de développement. Ces consultations ont permis de promouvoir une vision commune du renforcement de la coopération régionale en matière de gestion des ressources naturelles.

60. En décembre, les membres du Bureau de mon envoyé spécial se sont rendus au Centre africain des ressources naturelles de la Banque africaine de développement pour solliciter une assistance en vue de renforcer le mécanisme de certification et de traçabilité de la CIRGL et de nouer un partenariat stratégique avec la Banque aux fins de la gestion des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs. Des démarches ont été engagées pour que se tienne un atelier réunissant des acteurs nationaux, régionaux et internationaux, en vue d'élaborer un plan d'action régional complet pour lutter contre l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles.

Coopération économique

61. Mon envoyé spécial a recommandé de s'écarter des discours évoquant les conflits dans la région des Grands Lacs et de promouvoir l'image d'une région en voie de développement, qui mérite attention et appui, notamment grâce à l'exécution de programmes et de politiques d'aide à l'intégration régionale et de renforcement des partenariats économiques transfrontières. À cet égard, il a encouragé les dirigeants de la région à exécuter ensemble des programmes économiques transfrontières axés sur le développement et la stabilisation régionale et à définir une approche commune pour renforcer les partenariats avec les institutions financières multilatérales et d'autres partenaires des domaines de l'économie et du développement.

62. Le 12 septembre, mon envoyé spécial a rencontré M. Kagame, qui s'est dit fermement disposé à accueillir la Conférence sur l'investissement et le commerce

dans la région des Grands Lacs. Cette conférence, qui devrait réunir de hauts fonctionnaires, des entrepreneurs et des investisseurs d'Afrique et d'ailleurs, a pour but de promouvoir le commerce et les investissements transfrontières en tant que moteurs du renforcement de l'intégration et du développement régionaux. Le Bureau de mon envoyé spécial et le secrétariat de la CIRGL ont organisé une réunion régionale des parties prenantes à Kigali, le 13 septembre, en vue de confirmer la tenue de la Conférence et de définir les résultats escomptés. Par la suite, des tournées de présentation de la Conférence ont eu lieu en Afrique, en Europe, en Asie et au Moyen-Orient. Plusieurs réunions ont également été organisées pour que les acteurs régionaux s'en approprient davantage la planification et l'organisation. Initialement prévue du 18 au 20 mars 2020 à Kigali, la manifestation a dû être reportée en raison de la restriction des déplacements liée à la pandémie de COVID-19.

63. Pour garantir la mise en œuvre des conclusions de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs, le Bureau de mon envoyé spécial a aidé le secrétariat de la CIRGL à convoquer une assemblée générale du Forum du secteur privé de la région des Grands Lacs à Nairobi le 18 septembre. Les participants ont élu un nouveau conseil d'administration, dont le Kenya assure la présidence et la République démocratique du Congo, la vice-présidence. Le Forum jouera un rôle de premier plan dans la préparation de la Conférence. Il devrait également permettre de faciliter le dialogue entre les fonctionnaires et le secteur privé sur les questions de développement dans la région.

V. Partenariats avec les organisations et mécanismes régionaux, les partenaires internationaux et les entités des Nations Unies

Organisations et mécanismes régionaux

64. Outre ses consultations et sa collaboration régulières avec le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, mon envoyé spécial a rencontré de hauts responsables de l'Union africaine à Addis-Abeba, notamment le Président de la Commission le 6 septembre, et la Commissaire aux affaires politiques le 11 novembre. Il a également rencontré la Secrétaire exécutive de la Communauté de développement de l'Afrique australe, le 26 septembre, à New York. Ces rencontres ont permis d'améliorer la coordination et de maximiser les synergies entre les garants de l'Accord-cadre.

65. Le Bureau de mon envoyé spécial a mené plusieurs activités en partenariat avec la CIRGL, notamment des réunions conjointes concernant la coopération judiciaire, ainsi que les femmes et la paix et la sécurité. Mon envoyé spécial a participé à une réunion du Comité interministériel régional de la CIRGL, qui s'est tenue à Brazzaville le 15 octobre. Il s'est également rendu aux États-Unis d'Amérique et en Chine avec le Secrétaire exécutif de la CIRGL afin de rencontrer des fonctionnaires et des représentants du monde des affaires et des institutions de développement. Par ailleurs, le Bureau de mon envoyé spécial a poursuivi son étroite collaboration avec le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la CIRGL, afin d'améliorer la coopération régionale en matière de sécurité grâce à des initiatives visant à renforcer la confiance, telles que les réunions des chefs des services de renseignement et de sécurité.

Coopération avec les autres entités des Nations Unies

66. Mon envoyé spécial a régulièrement consulté ma représentante spéciale pour la République démocratique du Congo et chef de la MONUSCO, mon envoyé spécial

pour le Burundi et mon représentant spécial pour l'Afrique centrale, en vue de coordonner son action avec eux. Il a eu des échanges réguliers avec les coordinateurs résidents de la région et avec le PNUD, le HCR, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Pacte mondial des Nations Unies, la Commission économique pour l'Afrique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme alimentaire mondial et la Banque mondiale. Ces partenariats ont amélioré le partage d'informations, ainsi que la cohérence et la complémentarité des activités entreprises par les entités et les fonctionnaires des Nations Unies dans la région, conformément à la résolution 2502 (2019) du Conseil de sécurité.

67. Les 23 et 24 octobre, à Nairobi, le Bureau de mon envoyé spécial a convoqué une réunion de coordination ordinaire des conseillers pour la paix et le développement et des chefs des groupes des affaires politiques en poste dans la région, en vue de poursuivre les pratiques de partage d'informations, d'échange de vues et d'analyse commune de la situation dans la région.

68. Sur l'invitation du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, mon envoyé spécial a assisté à la quarante-neuvième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue à Luanda le 28 novembre. Mon envoyé spécial et mon représentant spécial pour l'Afrique centrale ont rencontré le Président de l'Angola et d'autres hauts fonctionnaires pour discuter de l'évolution de la situation dans la région et envisager des moyens de renforcer la coopération aux fins de la stabilité régionale et de l'intégration économique.

VI. Observations et recommandations

69. La dynamique de progrès créée par l'arrivée au pouvoir de nouveaux dirigeants en République démocratique du Congo il y a plus d'un an reste porteuse de promesses pour le pays et la région. Avec l'appui indéfectible de la communauté internationale, les pays en question peuvent s'engager sur la voie d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables. La paix et la sécurité sont essentielles au développement et à l'intégration, et il n'y aura pas de paix durable sans un développement durable et inclusif à l'échelle régionale. Mon envoyé spécial continuera donc de prôner la consolidation du lien entre paix et développement, en mettant l'accent sur la prévention et le renforcement de la résilience dans la région.

70. Il ne fait aucun doute que les obstacles et les difficultés qui subsistent doivent être surmontés de façon collective. Je demande à toutes les parties prenantes nationales, régionales et internationales de redoubler d'efforts pour honorer les engagements pris au titre de l'Accord-cadre et pour traiter les causes profondes des conflits, afin que la région soit à même de réaliser son immense potentiel.

71. Je me félicite de la démarche engagée par M. Tshisekedi pour améliorer les relations diplomatiques et la coopération entre la République démocratique du Congo et ses voisins. J'applaudis également les mesures que d'autres dirigeants de la région ont prises pour apaiser les tensions, renforcer la confiance et faire progresser la coopération régionale. Je salue en outre les efforts consentis par les présidents de l'Ouganda et du Rwanda pour normaliser par le dialogue les relations entre les deux pays. Enfin, je me réjouis que le Burundi et le Rwanda aient manifesté leur volonté de recourir aux mécanismes existants, notamment le Mécanisme conjoint de vérification élargi, et de régler leurs différends par le dialogue. Mon envoyé spécial est prêt à appuyer toutes les initiatives régionales visant à instaurer la confiance entre les signataires de l'Accord-cadre.

72. Étant donné l'importance du Mécanisme régional de suivi pour ce qui est des orientations sur les questions prioritaires liées à la mise en œuvre de l'Accord-cadre, j'espère que la dixième réunion du Mécanisme pourra se tenir prochainement. Je prie instamment tous les signataires et les garants de l'Accord-cadre de continuer à s'employer à sa mise en œuvre et de contribuer au fonctionnement de ses mécanismes directeurs.

73. Je me félicite que la République démocratique du Congo reste déterminée à mettre fin aux activités des groupes armés étrangers dans l'est du pays. Je me réjouis que les pays concernés aient progressé dans la mise en œuvre d'une stratégie globale, comprenant des mesures militaires et non militaires, pour éliminer la menace que représentent les groupes armés étrangers. À cet égard, j'approuve la proposition de créer un groupe de contact, qui réunirait les chefs des services de renseignement et de sécurité du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, en vue d'améliorer la coordination et la collaboration transfrontières aux fins de la lutte contre les forces déstabilisatrices. L'ONU, par l'intermédiaire de mon envoyé spécial, et les autres garants de l'Accord-cadre continueront d'appuyer cette initiative de premier plan.

74. Je salue la poursuite de l'action visant à rapatrier les combattants étrangers désarmés et à renforcer les programmes nationaux et régionaux de démobilisation, de désarmement, de rapatriement, de réintégration et de réinsertion des ex-combattants. J'exhorte l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda à achever le rapatriement de tous les combattants de l'ex-M23, conformément aux décisions antérieures du Mécanisme régional de suivi et dans le plein respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

75. L'amélioration de la situation observée pendant la période considérée montre que la volonté politique est indispensable à la quête et au maintien de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs. J'invite instamment le Conseil de sécurité et les autres partenaires internationaux à continuer d'aider les dirigeants de la région à saisir les occasions qui se présentent et à prendre des mesures décisives pour régler les problèmes persistants.

76. En plus d'apaiser les tensions, d'instaurer la confiance et d'accroître la coopération en matière de sécurité, il est essentiel de stimuler la coopération économique, le commerce transfrontières, le développement des infrastructures et l'intégration régionale. Je me félicite des mesures prises pour mettre un frein à l'exploitation illicite et au trafic de ressources naturelles et pour favoriser leur gestion légale et durable. Les démarches visant à promouvoir le commerce et à attirer des investissements dans la région seront sources de croissance et de développement, des facteurs indispensables à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables. J'encourage toutes les parties prenantes à contribuer à la réussite de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs et à continuer de proposer des idées et des financements pour stimuler les investissements, le commerce et le développement transfrontières une fois la Conférence achevée.

77. Compte tenu du rôle important joué par les femmes dans la prévention et la résolution des conflits, je salue les initiatives visant à encourager leur participation et leur représentation utiles dans le cadre des processus politiques et électoraux et à les autonomiser dans l'ensemble de la région. Sachant que 2020 marque le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, j'engage toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour promouvoir les questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs.

78. Je déplore toutes les déclarations publiques susceptibles d'inspirer la peur, de raviver l'acrimonie passée et de saper les relations amicales que la République

démocratique du Congo entretient avec ses voisins. J'invite instamment tous les acteurs locaux et nationaux à s'efforcer de maintenir des relations de bon voisinage et de renforcer la coopération bilatérale et multilatérale dans la région.

79. Je demeure préoccupé par la restriction persistante des libertés politiques fondamentales et des droits humains dans plusieurs secteurs de la région. Je demande aux gouvernements de placer la promotion et la protection des droits humains et la lutte contre l'impunité dans la région au premier rang de leurs priorités. Je les engage à respecter leurs engagements au titre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, à prendre les mesures qui s'imposent pour garantir le respect des libertés fondamentales, y compris l'ouverture de l'espace politique, et à instaurer les conditions nécessaires à la conduite de vastes processus de prise de décisions associant toutes les parties aux niveaux local et national. Le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs et la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance sont des dispositifs précieux qui doivent servir à lutter contre l'impunité et la criminalité transfrontières.

80. Je me félicite que les préparatifs des élections générales qui doivent avoir lieu en mai 2020 au Burundi se poursuivent. J'exhorte le Gouvernement burundais et tous les acteurs politiques à tout faire pour garantir un espace politique libre et à s'abstenir de toute action de nature à compromettre la tenue d'élections pacifiques, inclusives et crédibles. Ces élections pourraient contribuer à une plus grande stabilité dans la région et jeter les bases d'une action efficace permettant au pays de relever les défis de son développement.

81. Le déplacement de populations reste un des principaux résultats et facteurs d'insécurité et d'instabilité dans la région. J'invite instamment les dirigeants de la région à redoubler d'efforts pour trouver des solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées qui soient conformes aux recommandations de la réunion ministérielle de haut niveau sur la situation des réfugiés dans la région des Grands Lacs qui s'est tenue à Kampala en mars 2019.

82. J'ai demandé à mon envoyé spécial d'élaborer, en étroite consultation avec les parties prenantes et les partenaires concernés, une stratégie en faveur de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs. Elle aura pour objectif d'examiner l'appui fourni par l'ONU en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix dans la région. J'encourage vivement les signataires et les garants de l'Accord-cadre ainsi que tous les autres partenaires à aider mon envoyé spécial et son bureau à formuler cette stratégie.

83. Je tiens à remercier mon envoyé spécial et son équipe pour l'appui sans faille qu'ils apportent aux pays signataires de l'Accord-cadre dans la mise en œuvre de ce dernier.